



MOT DU MAIRE

BRUNO LAROCHE
450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca

RAPPORT FINANCIER 2013

Le 5 mai dernier, la firme de vérificateurs Reid et Associés inc. déposait les états financiers de la Municipalité pour l'année 2013.

Je suis très heureux de vous annoncer que les états financiers de votre Municipalité, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2013, démontraient un surplus 830 522 \$, établissant ainsi le surplus accumulé à 1 411 205 \$.

Quant à la dette à long terme, elle se chiffre 8 466 700 \$. Au cours des quatre dernières années, la dette à l'ensemble des contribuables a diminué de 590 000 \$, bien que de nombreux investissements furent effectués tels que la réfection de pavage pour une somme moyenne de 800 000 \$ par année, des travaux majeurs de rénovation au garage municipal, le reprofilage de fossés, l'achat d'équipement de voirie, sans oublier la revitalisation du noyau villageois.

Au final, Saint-Hippolyte profitera d'infrastructures de pointe,

tout en maintenant un niveau d'endettement minime pour ses contribuables. C'est une saine gestion qui donne les résultats escomptés.

LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Des normes particulières seront dorénavant mises en place dans le but de préserver notre superbe territoire. Un projet de règlement a été adopté lors de la dernière assemblée du conseil municipal afin d'ajouter des dispositions particulières sur certaines intervention réalisées sur un bâtiment situé sur un terrain près d'un lac ou dans un secteur montagneux. Ces dispositions seront appliquées via un règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA). Toute demande de permis de construction dans une zone touchée par ce PIIA devra répondre à des exigences spécifiques avant d'être approuvée.

Notre municipalité mérite que l'on prenne un soin jaloux de ses

richesses et nous ferons tout pour lui conserver son cachet afin que les générations à venir puissent également en profiter.

ÉPONGES À CALE

Le Conseil municipal a adopté un règlement portant sur les récupérateurs d'hydrocarbure, communément appelés éponges à cale. Ce dispositif absorbe les hydrocarbures (huile, essence, etc.) qui pourraient se déverser à l'intérieur de l'embarcation et par la suite polluer l'eau du lac. En conséquence, toutes les embarcations motorisées, à l'exception des embarcations avec moteur électrique, devront être munies de cet équipement. Le responsable de l'embarcation devra ensuite disposer de ce produit aux endroits prévus à cet effet par les lois et règlements ayant trait à la protection de l'environnement.

Ces éponges seront disponibles au débarcadère municipal, au coût de 5 \$ l'unité.

PATROUILLEURS NAUTIQUES

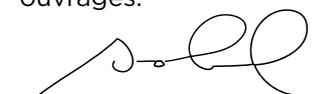
Une équipe de trois patrouilleurs nautiques sera embauchée à compter du 1^{er} juin pour la saison estivale, afin d'assurer l'application des règlements touchant la sécurité sur l'eau ainsi que la protection de l'environnement de nos lacs. Si vous avez des questions au sujet de la sécurité

nautique ou sur la réglementation applicable sur nos cours d'eau, ils se feront un plaisir de vous répondre.

AMÉLIORATION DE NOS ROUTES

Les travaux d'asphaltage et de réparation de pavage existant seront réalisés sur les routes de la municipalité durant la prochaine saison. Ces travaux toucheront les rues suivantes :

112^e Avenue, 372^e Avenue, 388^e Avenue, 413^e Avenue, 530^e Avenue, chemin des Buttes, chemin du Lac-Pin-Rouge, chemin du Lac-Écho, rue Ogilvy Ouest, rue Tracy, chemin du Lac-Connelly Nord, chemin de la Carrière, chemin du Lac-Bertrand et rue de la Montagne. Cette année encore, un budget de 800 000 \$ a été réservé pour la réalisation de ces ouvrages.



Bruno Laroche, maire

OFFRE D'EMPLOI

RECRUTEMENT TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'étudiants pour combler les postes d'aide journalier durant la saison estivale 2014.

Exigences :

- Être un étudiant inscrit à temps plein à une formation pour l'automne 2014
- Être âgé d'au moins 16 ans au 15 mai 2014
- Être responsable
- Être débrouillard
- Être en excellente forme physique
- Avoir de l'initiative

Horaire : 40 heures/semaine

- Du lundi au vendredi
- Pour une période de 8 semaines

Salaire : 11,35 \$/heure

Toute personne intéressée à postuler et qui répond aux exigences peut le faire en faisant parvenir son curriculum vitae avant le 30 mai 2014 à l'attention de:

Monsieur Sylvain Vanier, directeur Service des travaux publics
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
Télécopieur : (450) 563-4582
clédoux@saint-hippolyte.ca

RECRUTEMENT LOISIRS ET CULTURE

Nous recherchons des professeurs et animateurs pour les sessions de cours à venir :

- Professeurs de gymnastique
- Animateurs pour les tout-petits et adultes
- Professeurs pour divers ateliers récréatifs et culturels

Merci de faire parvenir votre curriculum vitae et votre champ de discipline à :

- Marie Caron
mcaron@saint-hippolyte.ca

À NE PAS MANQUER !

24 MAI

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT
9 h à 13 h - Parc Roger-Cabana
Analyse de l'eau potable à prix réduit et kiosques d'information sur l'environnement.

JUSQU'AU 25 MAI

EXPO-DUO

Venez rencontrer deux artistes talentueux à la Maison de la Culture

JUSQU'AU 30 MAI

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR TORTILLES

7 JUIN

JOURNÉE GRAND MÉNAGE
9 h à 16 h 30 - Garage municipal
Présence de conteneurs pour la récupération des gros rebuts et matériaux secs

LUNDI 2 JUIN

**PROCHAINE SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL**
19 h 30, à l'Église paroissiale.

URBANISME

LE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

Tous reconnaissent que la richesse de notre Municipalité repose essentiellement sur la présence et la beauté de ses lacs et de ses montagnes. Or, il nous est apparu urgent de mettre en place des mesures pour la protection de cette richesse et éviter de répéter certaines erreurs survenues dans le passé.

Un Règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA) permet à une municipalité de préserver certaines particularités de son environnement notamment en fixant, en plus des normes du règlement de zonage, des critères d'implantation et d'intégration dans les secteurs qu'elle détermine les plus sensibles. Sont alors soumis à une évaluation qualitative, les projets de construction sur des terrains inclus dans le PIIA. Les projets sont alors analysés en fonction des critères énoncés, ce qui favorise plus d'ouverture dans les échanges avec les requérants des permis.

Actuellement, seul le noyau villa-geois et les secteurs commerciaux situés le long du chemin des Hauteurs sont soumis à un PIIA.

Cependant, il nous a semblé que la mise en place de certains critères était particulièrement appropriée pour toutes les interventions en bordure des lacs ainsi que dans les secteurs montagneux. En conséquence, nous avons mandaté une

firme de consultants en urbanisme afin de nous soumettre un projet de règlement pour l'établissement des critères qui seront applicables aux secteurs en question. Ce projet de règlement a fait l'objet de commentaires de la part du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que des membres du conseil et il sera soumis, bientôt aux citoyens, pour consultation avant son adoption officielle.

L'adoption d'un tel règlement aura un sérieux impact sur les démarches auxquelles devront se soumettre ceux qui désirent entreprendre des travaux dans ces secteurs. Ainsi, en plus des normes générales que l'on retrouve dans les règlements d'urbanisme, de lotissement et de construction, qui doivent être respectées, tout projet d'intervention dans ces secteurs doit rencontrer les critères particuliers énoncés au PIIA. Ces critères concernent, entre autres, la qualité architecturale et esthétique des constructions proposées, la volumétrie des bâtiments, la préservation des caractéristiques naturelles du site, l'absence de perturbation visuelle sur les lacs, l'aménagement des terrains, etc.

Lors de la demande d'approbation d'un PIIA, le requérant doit fournir, en plus de la documentation généralement requise pour l'obtention d'un permis de construction, un certain nombre de documents et d'informations tels que :

a des photographies du terrain et des bâtiments existants, le cas échéant, prises avant les travaux, ainsi que des constructions situées

sur les terrains environnants;

b un plan d'aménagement détaillé incluant la localisation des végétaux, des essences à planter, de l'emplacement des constructions et les accès véhiculaires;

c des croquis montrant l'architecture de toutes les constructions existantes et projetées, leur relation avec les bâtiments sur les terrains voisins;

d les détails sur les matériaux et les couleurs sélectionnées;

e une illustration de l'impact sur le paysage, incluant les perspectives visuelles à partir de certains points bien définis;

f un plan des pentes du site d'intervention etc.

Le projet sera alors analysé par les membres du CCU qui évalueront alors la demande en fonction de la documentation soumise et des critères applicables et ce, afin de faire une recommandation au Conseil municipal. Si le projet ne rencontre pas les objectifs du PIIA, les membres du CCU peuvent suggérer des modifications aux divers éléments du projet y compris l'architecture des bâtiments ou exiger des informations additionnelles.

Finalement, le Conseil municipal approuvera, ou non, le projet.

Il va sans dire que toutes ces étapes que doit franchir un PIIA entraînent des délais plus importants que pour l'émission d'un permis dans un secteur exempté. On devra compter sur

un délai d'environ 60 jours pour l'octroi du permis.

Dans le cadre du processus d'adoption du nouveau règlement sur les PIIA concernant les interventions en bordure des lacs ainsi que dans les secteurs montagneux, une soirée de consultation publique, où la population pourra émettre ses commentaires, sera tenue le 26 mai prochain à 19 h à l'église paroissiale de Saint-Hippolyte. Le projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux de l'Hôtel de Ville.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Gilles Beauregard

Maire-suppléant,
Finances et
communications

450 563-2505 #2507
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Sports, loisirs et
plein air

450 563-2505 #2502
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Culture,
événements et
vie communautaire

450 563-2505 #2502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Travaux publics et
sécurité publique

450 563-2505 #2506
dleamay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de
l'urbanisme

450 563-2505 #2504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement

450 563-2505 #2505
proy@saint-hippolyte.ca

LOISIRS

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR TORTILLES JUSQU'AU 30 MAI

Un été inoubliable attend votre enfant, âgé de 5 à 12 ans, avec l'équipe d'animation Tortilles !

Une fois de plus nous offrons une avalanche d'activités des plus variées : sports, arts, expériences, jeux aquatiques, grands jeux, sorties et journées thématiques pour un maximum de plaisir réparties sur 8 semaines soit du 23 juin au 15 août.

- Un programme d'activités accessible et varié de 8 h 45 à 16 h
- Un concept qui se décline en deux forfaits : **À la semaine & À la carte**
- Une équipe de moniteurs responsables et dynamiques
- L'occasion rêvée de se faire de nouveaux amis !
- Un service de garde accueillant : 7 h à 8 h 45 & 16 h à 18 h

TROIS FAÇONS DE S'INSCRIRE :

1 En ligne

Sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Hippolyte, au www.saint-hippolyte.ca
Paiement par carte de crédit seulement (Visa ou MasterCard).

2 En personne

Maison des Loisirs (2252 chemin des Hauteurs)
Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi
Possibilité de 3 versements sur place (chèques postdatés aux dates suivantes : 29 avril, 30 mai et 30 juin 2014)

3 Par téléphone (450 563-2505, poste 2231)

Mode de paiement : carte de crédit (montant total)



TARIF

À la semaine

90 \$/enfant (résident), 125 \$ (non résident)

Exception : semaine # 1 (4 jours), résident : 80 \$ non résident : 110 \$

Inclus : service de garde

À la carte

(journée spéciale - mardi)

30 \$/enfant (résident)

45 \$ (non résident)

Inclus : service de garde

Politique familiale :

Pour le 2^e enfant : rabais de 40 %

Pour le 3^e enfant : rabais de 60 %

Applicable aux résidents seulement.

Chandail Tortilles 10 \$

LOISIRS (suite)

HORAIRE ET TARIFS DE LA DESCENTE DE BATEAUX À LA PLAGE MUNICIPALE

- 2 mai au 20 juin : 9 h à 17 h
- 21 juin au 1^{er} septembre : 9 h à 20 h
- 2 septembre au 13 octobre : 9 h à 17 h
- Les week-ends du 18, 19 et 25, 26 octobre : 10 h à 16 h

Durant les semaines du 14 au 17 octobre et du 20 au 24 octobre, il sera possible que la Municipalité envoie un préposé sur rendez-vous seulement. Un avis d'au moins 24 heures à l'avance et des frais de 50 \$ par client seront applicables

Stationnement :

Nous vous rappelons qu'un stationnement est à votre disposition sur la 415^e Avenue pour vos véhicules et remorques.

TARIFICATION POUR L'IMMATRICULATION ET LE LAVAGE DE BATEAUX :

Tarification saisonnière pour contribuable :

Type de permis	VIGNETTE	LAVAGE
Groupe 1 Non motorisé	gratuit	20 \$/saison
Groupe 2 Motorisé de 20 cv et moins	20 \$	20 \$*
Groupe 3 Motorisé de 20 force à moins de 105 cv	40 \$	20 \$*
Groupe 4 Motorisé de 105 cv et plus	100 \$	20 \$*
Groupe 5 Motomarine & propulsion par le jet d'eau	150 \$	20 \$*

*Pour les embarcations motorisées d'un utilisateur contribuable, les frais d'immatriculation incluent un premier lavage.

Tarification journalière pour non contribuable :

Type de permis	VIGNETTE	LAVAGE
Groupe 6 Non motorisé	20 \$/jour	inclus
Groupe 7 Motorisé	300 \$/jour	inclus

INSCRIPTIONS HOCKEY MINEUR SAISON 2014-2015

Les inscriptions pour nos joueurs de hockey auront lieu :

Date : du 26 au 30 mai 2014

Heures : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h du lundi au jeudi / 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi

Endroit : Maison des loisirs (2252, chemin des Hauteurs)

Info : 450-563-2505, poste 2231



CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

La Fête nationale du Québec



24 JUIN - 15 H À MINUIT

Les 8 Babins

C'EST FESTIF, ÇA BOUGE, ÇA GROOVE !

C'est la vie de six personnes de la région de Saint-Hippolyte et de Saint-Jérôme, unies par la même source. Le succès de cette joyeuse formation est fulgurant. À leur actif, trois vidéoclips et une tournée de 75 spectacles sur la scène québécoise depuis 2012. Leur performance musicale, festive, présente des touches funk, blues, rock et reggae.

PROGRAMMATION * - 24 JUIN - ENTRÉE LIBRE

15 h - 18 h	Animation - kiosques - Jeux divers
15 h - 21 h	Jeux gonflables - Maquillage
20 h - 20 h 30	Hommage au drapeau et discours patriotique
20 h 30 - 21 h 30	Les 8 Babins // performance musicale
21 h 30 - 22 h	Feux d'artifice et feu de joie
22 h - 23 h	Les 8 Babins // performance musicale
23 h - 24 h	Clôture de l'événement

*Annulé en cas de pluie



Service de navette gratuit !



RAPPEL - EXPO-DUO / ENTRÉE LIBRE



Sous la thématique **Deux vies, deux vues : une passion**, le Service de la culture et événements est fier de vous inviter à l'exposition du duo talentueux.

Marie-Claude Aubry : Peindre, c'est rendre hommage à la vie, c'est figer un moment privilégié dans le temps.

Marc Vaïs : Le langage des formes, autrement dit la sculpture, peut exprimer bien des choses, même l'inexprimable.

Venez les rencontrer et échanger avec eux !

- **Exposition** jusqu'au 25 mai / samedi et dimanche / 13 h à 17 h
- **Maison de la culture de Saint-Hippolyte** / 2259, chemin des Hauteurs

SORTIE ART-BUS / 11 JUILLET, EN SOIRÉE !

Embarquez avec nous, sans tracas, et vivez au rythme de la musique du **Festival International du Blues de Tremblant**.

Inscription obligatoire : 2 au 30 juin

Trois façons de s'inscrire :

En ligne / www.saint-hippolyte.ca

En personne / Maison des loisirs (2252, ch. des Hauteurs)

Par téléphone / 450 563-2505 poste 2231

Tarif : 20 \$ résident - 25 \$ non résident

INFO pour ces deux activités culturelles :

fvincent@saint-hippolyte.ca

BIBLIOTHÈQUE

UNE BIBLIOTHÈQUE TOUTE NEUVE !

Place à la nouvelle bibliothèque dont l'ouverture est prévue pour mercredi, **le 9 juillet dès 13 h**. Laissez-vous surprendre par ce nouvel environnement lumineux et convivial qui invite à la détente, à la découverte, à l'évasion... Vous y trouverez réconfort en furetant à travers les rayonnages garnis de nouveautés ou encore en feuilletant revues et journaux mis à votre disposition. Toute l'équipe vous invite à partir à la conquête de **votre** nouvelle bibliothèque !

Le service de la bibliothèque sera interrompu du 21 juin au 8 juillet en raison du déménagement. Prendre note qu'il y aura une chute à livres mis à votre disposition au 871, ch. des Hauteurs (ancienne bibliothèque).

NOUVELLES COORDONNÉES DÈS LE 9 JUILLET

**2258, chemin des Hauteurs (face au presbytère)
450 224-4137 (même numéro)
biblio@saint-hippolyte.ca**

CLUB DE LECTURE 15 JUILLET AU 30 AOÛT

Le Club de lecture d'été est de retour pour les enfants de 3 à 12 ans ! Les inscriptions débuteront le 15 juillet pour prendre fin avec un grand tirage le 30 août. Une surprise sera remise lors de l'inscription en plus d'un coupon pour chaque livre emprunté lors de cette période. De plus, il y aura une activité thématique pour marquer le lancement de cette belle aventure le 19 juillet.

Faites vite car le nombre d'inscriptions est limité !

NOUVEL HORAIRE (dès le 9 juillet)

Mardi : 13 h - 20 h
Mercredi : 13 h - 20 h
Jeudi : 10 h - 20 h
Vendredi : 10 h - 20 h
Samedi : 10 h - 15 h



ENVIRONNEMENT



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

LE SAMEDI 24 MAI, DE 9H À 13H, PARC ROGER-CABANA
(2060, chemin des Hauteurs)

VENEZ POSER VOS QUESTIONS !

- Analyse de l'eau potable à prix réduit.
- Kiosques d'information sur les champignons, la santé et l'entretien des arbres, les écocentres, la protection des lacs, les plantes envahissantes et les milieux humides.
- Présence d'oiseaux de proie vivants !
- Randonnée dans les sentiers écologiques - détails et inscriptions au www.parcdesfalaises.ca.
- Commande regroupée de végétaux pour le reboisement des rives réservée aux associations de lacs participantes.

JOURNÉE GRAND MÉNAGE

La Municipalité mettra à la disposition de ses citoyens des conteneurs pour la récupération des rebuts qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures domestiques tels que bois, fer, encombrants (meubles et matelas endommagés) et matériaux secs en petite quantité (placoplâtres et bardeaux).

Les matières suivantes sont **refusées** : résidus de démolition, ordures ménagères et appareils ménagers. Dans le cas de démolition importante, le règlement #602-90 exige qu'un conteneur soit installé sur les lieux des travaux. Les branches seront également refusées lors de cette journée.

Cette journée de récupération s'adresse **UNIQUEMENT** aux particuliers. Une preuve de résidence sera exigée à l'entrée.

Quand : samedi 7 juin, de 9 h à 16 h 30.

Où : garage municipal, 2056, chemin des Hauteurs.

L'ANALYSE DE L'EAU DE VOTRE PUIITS

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs incite les propriétaires d'un puits à **faire analyser l'eau au moins une fois par année relativement aux paramètres chimiques. En ce qui concerne les nitrates-nitrites et les paramètres bactériologiques, il est recommandé de faire analyser l'eau régulièrement, soit au début du printemps et à l'automne**, et lorsque des changements relatifs à sa couleur, à sa limpidité, à son odeur ou à son goût sont constatés. Une analyse de l'eau d'un puits est également souhaitable lorsque des travaux ou des activités sont effectués près de celui-ci ou s'il n'a pas servi pendant une longue période de temps.



FOSSES SCELLÉES : PENSEZ À VIDANGER !

Vous recevrez des invités au cours du long week-end des Patriotes, du 17 au 19 mai? Prenez les devants et songez à faire vidanger votre fosse scellée, histoire d'avoir l'esprit tranquille et de profiter pleinement de ce congé. Pour un rendez-vous, communiquez avec Sani-Nord au 450 565.4718 ou 1 877 588.6868.

MODIFICATIONS À LA TARIFICATION / FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Veuillez prendre note des modifications à la tarification municipale suivantes, pour certains services supplémentaires relatifs à la vidange des fosses septiques, non inclus à la taxation municipale :

TYPES DE FRAIS	MONTANT FACTURÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2013	MONTANT FACTURÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2014
Frais pour la non-accessibilité de la fosse	75 \$	100 \$
Surplus pour une vidange totale au lieu d'une vidange sélective	40 \$	80 \$

Ces montants ont été ajustés afin de couvrir les frais administratifs et les frais de l'entrepreneur

RAPPEL

Les programmes d'inspection des installations sanitaires et de vidange des fosses septiques reprennent du service. Pour plus d'information sur ces programmes, visitez le www.saint-hippolyte.ca.

